

N°DEC24_146



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC24_146 - Contrat de cession avec LES PRODUCTIONS DE L'EXPLORATEUR pour le spectacle "J'avais ma petite robe à fleurs"

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n° 24_018 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat proposé par LES PRODUCTIONS DE L'EXPLORATEUR, sise 37 avenue Pierre Larousse - 92240 Malakoff, représentée par Madame Valérie Levy en qualité de Présidente,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec la société LES PRODUCTIONS DE L'EXPLORATEUR pour une représentation du spectacle «J'avais ma petite robe à fleurs» le samedi 30 novembre 2024 à 20H30, au Centre culturel Picasso de Montigny-lès-Cormeilles,

DÉCIDE de signer ledit contrat avec la société LES PRODUCTIONS DE L'EXPLORATEUR dont le SIRET est 480 798 024 000 26,

PRÉCISE que la dépense d'un montant total de 7 912,50 € TTC (7 500 € HT et TVA à 5,5%) pour les frais de représentation est inscrite au budget communal en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 11 octobre 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Mis en ligne sur le site de la ville le : 15/10/2024

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire

